



## Surendettement et dettes pénales

Par **cesf**, le **18/07/2011 à 15:46**

Bonjour,  
Je suis travailleur social. j'accompagne une personne qui a été condamnée à plusieurs dettes pénales pour des infractions/délits commis par son fils mineur. Il ne parvient pas à faire face au remboursement de ces dettes même si nous avons demandé pour chacune un échéancier.  
Ma question est la suivante : Du fait que les dettes résultent des actes de son fils, cette personne a-t-elle un moyen de pouvoir déposer un dossier à la Banque de France sans que celui ci ne soit rejeté ?  
Je vous remercie.  
Céline

Par **edith1034**, le **18/07/2011 à 18:14**

malheureusement pas pour les réparations aux victimes  
pour tout savoir sur le surendettement  
<http://www.fbls.net/surendettement.htm>

Par **cesf**, le **19/07/2011 à 12:34**

Merci!

Par **edith1034**, le **20/07/2011 à 09:30**

bien à vous !